



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° CRV - 1 -
SÉANCE N° 527 DU 25 MARS 2024

BATEAU-LAVOIR SAINT JULIEN – TRAVAUX D'ENTRETIEN PENDANT LES ÉCOURUES 2024 - DEMANDES DE SUBVENTIONS

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 18 mars 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, Maire.

Étaient présents

Florian Bercault, Maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchart, Camille Pétron, Antoine Caplan, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boissontier Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Nadège Davoust, Sébastien Buron, Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Noémie Coquereau (à partir de 18 h 17), Paul Le Gal-Huaumé, Lucie Chauvelier, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Samia Soultani, Vincent d'Agostino (à partir de 18 h 24), Henri Renié et Stéphanie Hibon-Arthuis, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Christine Drognet a donné pouvoir à Céline Loiseau, Caroline Garnier a donné pouvoir à Nadège Davoust, Ludivine Leduc a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, James Charbonnier a donné pouvoir à Chantal Grandière, Didier Pillon a donné pouvoir à Samia Soultani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Henri Renié et Lucile Perin a donné pouvoir à Vincent d'Agostino.

Était excusée ou absente

Catherine Roy, conseillère municipale.

Stéphanie Hibon-Arthuis et Michel Neveu sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 27 mars 2024

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 25 MARS 2024

BATEAU-LAVOIR SAINT-JULIEN – TRAVAUX D'ENTRETIEN PENDANT LES ÉCOURUES 2024 - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Marie Boisgontier

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29,

Vu le code du patrimoine et notamment les articles L 622-7 à L 622-9,

Considérant que le bateau-lavoir Saint-Julien, classé au titre des Monuments historiques depuis 1993, participe du patrimoine culturel de la ville,

Que sa bonne conservation et sa pérennité imposent la réalisation de travaux d'entretien qui ne peuvent être réalisés qu'à l'occasion des périodes de chômage de la rivière la Mayenne (écourues),

Que la prochaine période de chômage de la rivière la Mayenne est programmée en 2024 et que la suivante ne devrait avoir lieu qu'en 2030,

Que le montant prévisionnel de ces travaux d'entretien est de 50 000,00 € TTC pour la coque (tranche ferme) et de 30 000 € TTC pour le pont supérieur (tranche conditionnelle),

Que cette opération peut bénéficier d'aides financières,

Sur proposition de la commission cultures et rayonnement de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le principe d'une campagne de travaux d'entretien consacrée au bateau-lavoir Saint-Julien, et vouée prioritairement à sa coque, est approuvé.

Article 2

Le Maire ou son représentant est autorisé à solliciter les aides publiques et privées les plus larges possible auprès des partenaires de la collectivité.

Article 3

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document permettant les travaux et leur financement.

Article 4

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire

Signé : Florian Bercault